

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RENAY

Mairie – 2, rue de la Mairie – 41100 RENAY  
☎ 02.54.23.47.93

## DELIBERATION N° 2023-09

### SEANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à quatorze heures, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy DESHAYES, Président.

- Date de convocation : 27 septembre 2023

**PRESENTS** : Guy DESHAYES, Patricia LEMONNIER, Danielle COHERGNE, Anne-Marie BESNARD, Michel TRETON, Anne-Marie ADAM, Monique FARRANT, Claudine DE LAS HERAS, Madeleine PHILIPPON

**ABSENTS** : Patricia PASQUERAULT, Charlene TURELIER (pouvoir à Patricia LEMONNIER)

#### Quorum : 6

Secrétaire : Madame LEMONNIER est nommée secrétaire de séance

#### OBJET : LA BOÎTE QUI SAUVE

Monsieur DESHAYES présente le principe de la « Boîte qui sauve ».

Une petite boîte hermétique renfermant une fiche de renseignements et les documents médicaux essentiels est mise dans le réfrigérateur, avec un autocollant sur la porte signalant aux services de secours que la personne possède cette boîte.

En cas d'intervention d'urgence du SAMU ou des pompiers chez une personne qui a perdu connaissance, ils peuvent y trouver entre autre, les copies des ordonnances de traitements en cours, les problèmes de santé (allergies, etc.). Ces informations leur permettent de ne pas commettre d'impair dans les soins apportés. Le choix du réfrigérateur est motivé par la présence de cet appareil facilement repérable dans tous les foyers.

Il s'est renseigné auprès de la mairie de Pezou qui a déjà mis en place ce système. Les montants donnés pour 250 boîtes est 1,50€ la boîte et 0.18 € l'autocollant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité

**ACCEPTENT** le principe de la distribution d'une boîte qui sauve par foyer,

**AUTORISENT** Monsieur le Président à signer des devis pour 50 boîtes et 100 autocollants qui seront à la disposition des personnes intéressées.

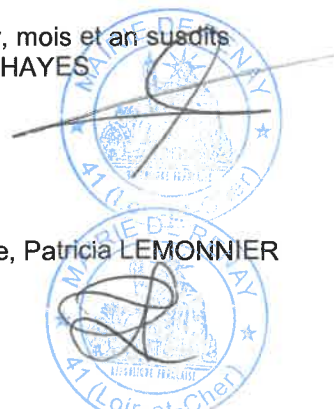
Une information sera diffusée dans toutes les boîtes aux lettres en même temps que les invitations au repas des aînés.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu  
de sa transmission à la Préfecture de Blois  
le 12 octobre 2023  
et de sa publication le 11 octobre 2023

Le Président,



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Le Président, Guy DESHAYES



Le secrétaire de séance, Patricia LEMONNIER